Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_194-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	28

Vote
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 4

Date de la convocation
9 décembre 2025

N° de la délibération
2025-194

L'an 2025, le 15 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 9 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 9 décembre 2025.

Présents (23) : M. TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine.

et MM : AUFFRET Ludovic, BRIAND Philippe, CADIOU Alain, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (5) : BERNARD Joseph à TROADEC Christian, FAUCHEUX Olivier à COUTELLER Serge, BOUSSARD Laure à THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme à ZAIED Martine, LE GUERN Isabelle à BRIAND Philippe

Absents (1) : CLAUDE Mickael

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire : PHILIPPE Hervé

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 18 décembre 2025
- La transmission au contrôle de légalité le 18 décembre 2025

Mandat spécial – Musée archéologie St Germain en Laye

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Des élus et agents municipaux sont amenés à se déplacer hors du territoire communal pour des missions précises, qui sont différentes de leurs activités courantes, et qui doivent faire l'objet d'un mandat spécial accordé par délibération.

Le Comité syndical du pays Centre Ouest Bretagne organise un voyage d'étude au Musée d'Archéologie Nationale situé à Saint-Germain en Laye le mercredi 7 janvier 2026. Ce voyage s'inscrit dans la continuité des projets multi-partenariaux visant à mettre en valeur le patrimoine archéologique du territoire :

- Archéologie et paysages puis Kreizy Archéo portés depuis 2013 par le Pays Centre Ouest Bretagne
- Coups de cœur Archéo déployé depuis 2021 par la Destination Touristique Cœur de Bretagne – Kalon Breizh

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_194-DE

Ce voyage sera l'occasion de découvrir la Dalle de Leuhan, temporairement exposée au MAN, de bénéficier de l'expertise du MAN pour améliorer la gestion et la promotion des sites archéologiques, de valoriser le patrimoine local, de renforcer la cohésion territoriale en créant un réseau d'acteurs engagés pour porter des projets communs et de mettre en avant l'engagement du territoire pour la préservation et la valorisation du patrimoine.

Pour faciliter l'organisation de ce voyage et bénéficier de tarifs préférentiels, le Pays COB a proposé d'avancer les frais liés aux billets de groupe (SNCF, RATP, MAN) puis de les refacturer aux participants. Le voyage sera maintenu à partir de 10 inscrits.

L'objectif est de créer un moment d'échange et de formation pour inspirer la préservation, la valorisation des sites archéologiques du territoire.

La participation d'élus et techniciens présente incontestablement un intérêt pour la collectivité.

Vu les articles L2123-18, L2123-18-1, L2123-19 et R2123-22-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret 2001-654 du 19 Juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales ;
Vu le Décret 2006-781 du 3 Juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, et s'appliquant pour les prises en charge des frais de déplacement des Elus et personnels des collectivités locales, et notamment son article 7 permettant de fixer des règles dérogatoires ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec 24 voix pour et 4 abstentions (YVINEC Jérôme, ZAIED Martine, LE GUERN Isabelle et BRIAND Philippe) :

- ***Donnent un mandat spécial à Monsieur TROADEC Christian et Monsieur COTTEN Daniel pour le déplacement au Musée de l'Archéologie National, En cas d'empêchement d'un ou de plusieurs de ces élus, il(s) sera (ont) remplacé (s) par un ou plusieurs élus désignés par le maire.***

- ***Autorisent le Pays COB à avancer les frais de réservation des billets de groupe (SNCF, RATP, MAN) pour le voyage d'étude « La Dalle de Leuhan » au Musée d'Archéologie National. Ces frais seront refacturés à la commune de Carhaix.***

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme :
A Carhaix-Plouguer, le 16 décembre 2025

Le Maire,
Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER - 29270 -